

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/07/2025 - 14200 - 2003 D 00714 - 432 424 703 - 4 M INVESTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise 4 M INVESTISSEMENTS Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE
SIRET 4 3 2 4 2 4 7 0 3 0 0 0 2 8
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	
				31/12/2024	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012
		Autres *	014		016
	Immobilisations corporelles *		028	436 089	030 43 593
	Immobilisations financières * (1)		040		042
	Total I (5)		044	436 089	048 43 593
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 000	070 12 000
		Autres * (3)	072	1 400	074 1 400
		Valeurs mobilières de placement	080	50	082 50
		Disponibilités	084	62 395	086 62 395
		Charges constatées d'avance *	092		094
	Total II		096	75 845	098 75 845
	Total général (I + II)		110	511 934	112 43 593
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		800
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau		134		231 292
	Résultat de l'exercice		136		13 669
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		245 761
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées		156		97 552
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		19 351
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	3 016	172	5 936
	Comptes courants d'associés		173		99 742
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		176		
	Total III		178		222 580
	Total général (I + II + III)		180		468 342
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

4 M INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 800 euros

Siège social : 12 RUE ERNEST RENAN,
95600 EAUBONNE
432 424 703 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 juin,
A 16 heures,

Les associés de la Société 4 M INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Prosper MOUYAL, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 80 actions sur les 80 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PM

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 13 669 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 669 euros
-------------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau	231 292 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	244 961 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 244 961 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

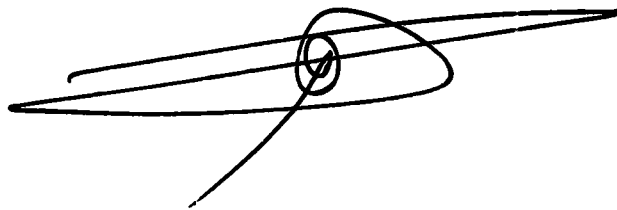
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.

4 M INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 800 euros

Siège social : 12 RUE ERNEST RENAN,
95600 EAUBONNE
432 424 703 RCS PONTOISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 27 642 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 669 euros
-------------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau	231 292 euros
---------------------	---------------

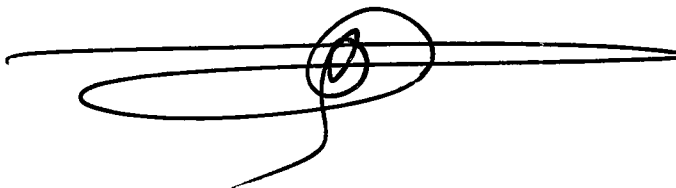
Pour former un bénéfice distribuable de	244 961 euros
---	---------------

En totalité au compte « **REPORT A NOUVEAU** » qui s'élève ainsi à 244 961 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

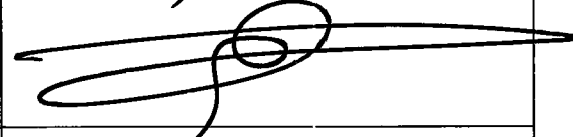
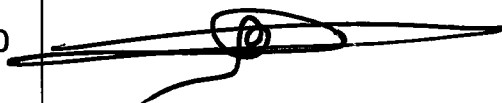
Certifié conforme
Le Président
Prosper MOUYAL



4 M INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 800 euros
Siège social : 12 RUE ERNEST RENAN,
95600 EAUBONNE
432 424 703 RCS PONTOISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2024

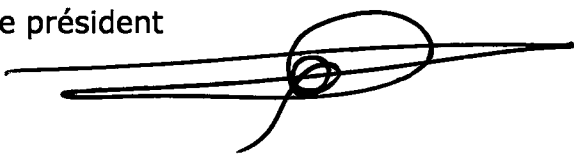
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. MOUYAL BRUNO 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	10	10	
2	M. MOUYAL GAEL 12 RUE DU PORT 33 640 ISLE SAINT GEORGES	10	10	
3	Mme MOUYAL Jacqueline 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	20	20	
4	M. MOUYAL Prosper 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	20	20	
	Totaux	80	80	

Nombre d'associés : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés
pouvoirs, arrêtée à.....☒..... associés présents ou représentés possédant ensemble
droits sociaux

Le président



4 M INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 800 euros

Siège social : 12 RUE ERNEST RENAN,
95600 EAUBONNE
432 424 703 RCS PONTOISE

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE
COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

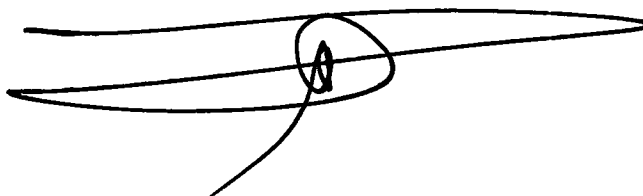
Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à EAUBONNE,
Le 6 JUIN 2025,

Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a small loop.